

Rapport public Parcoursup session 2023

Université de Montpellier - Licence - Portail Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique)

Les données de la procédure

Les données de la procédure correspondent aux données de la phase principale, calculées au 07 juillet 2023.

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de propositions d'admission en procédure principale	Rang du dernier admis en procédure principale	Taux minimum boursier	Taux non résidents
Université de Montpellier - Licence - Droit - Droit (Faculté de Droit et Science Politique) - Accès Santé (LAS)	Jury option Santé	Tous les candidats	30	1058	265	523	26	5

Le rappel des caractéristiques de la formation

Attendus nationaux

Outre la diversité des formations de 1er cycle, et les spécificités qu'y apporte chaque établissement, des éléments de cadrage national ont été définis avec le concours de l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur pour informer les lycéens et leurs familles.

ELEMENTS DE CADRAGE NATIONAL

Il est attendu des candidats en licence Mention DROIT :

- Savoir mobiliser des compétences d'expression écrite et orale qui témoignent de qualités rédactionnelles et oratoires

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la maîtrise de la langue française, écrite et orale, par le candidat. Le droit est une discipline où les qualités oratoires (la « plaidoirie ») et les qualités rédactionnelles (rédaction de courriers, d'actes juridiques, etc.) sont fondamentales. La précision qu'appelle le raisonnement juridique implique que le candidat maîtrise, ab initio, les fondamentaux de la langue.

- Disposer d'aptitudes à la compréhension, à l'analyse et à la synthèse d'un texte

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à « comprendre » l'écrit. La formation en Licence de droit requiert en effet l'analyse combinée de nombreuses sources juridiques (constitutions, lois, règlements, textes internationaux, jurisprudence, doctrine) qu'il faut pouvoir comprendre, mettre en perspective et éventuellement critiquer sur la base d'un raisonnement juridique.

- Disposer d'aptitudes à la logique et au raisonnement conceptuel

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à produire une argumentation structurée, même relativement simple, et à raisonner sur des concepts. La formation en Licence de droit requiert en effet une certaine capacité d'abstraction, de logique formelle et de déduction.

- Pouvoir travailler de façon autonome et organiser son travail

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, de la capacité du candidat à travailler de façon autonome. La formation en Licence de droit laisse en effet une place substantielle à l'organisation et au travail personnel. L'encadrement est souple : seule une partie limitée des enseignements est obligatoire et donne lieu à des rendus obligatoires de travaux (les travaux dirigés).

- Etre ouvert au monde et disposer de connaissances linguistiques

Cet attendu marque l'importance, pour la filière juridique, que l'étudiant ait un niveau suffisant de compétences dans au moins une langue vivante étrangère, notamment l'anglais.

La formation en Licence de droit s'inscrit en effet nécessairement dans un contexte juridique européen et global qui implique, au cours du cursus, d'étudier d'autres systèmes juridiques que le système national, qui sont le plus souvent en langue étrangère.

*Avoir répondu à un [questionnaire d'auto-évaluation](#) disponible sur le site de l'Onisep Terminales2022-2023 à partir de la date d'ouverture de la plateforme pour la formulation des vœux. Avoir répondu à ce questionnaire est une condition de recevabilité du dossier (une attestation téléchargeable sera délivrée par le site Terminales2022-2023). Cette attestation sera à joindre au dossier de candidature.

Attendus locaux

Pas d'attendus locaux. Les candidats doivent se référer aux attendus nationaux.

Conditions d'inscription

Sont autorisés à s'inscrire :

- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un baccalauréat français des séries générales, technologiques ou professionnelles.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un DAEU.
- . Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV hors baccalauréat.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme donnant accès à l'enseignement supérieur européen.
- . Les candidats ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un équivalent au baccalauréat français (diplôme obtenu hors U.E).

N.B : Les candidats non ressortissants de l'U.E, de l'EEE, de la Confédération Suisse, de Monaco ou d'Andorre, titulaires ou en préparation d'un diplôme équivalent au baccalauréat français (U.E ou hors UE) ne passent pas par la plateforme Parcoursup, mais par la procédure DAP.

. Les candidats titulaires ou en préparation d'un diplôme français de niveau IV (hors baccalauréat, DAEU auxquels s'ajoute la capacité en droit pour les licences de droit) doivent faire l'objet d'une validation de leur diplôme par l'université.

Contenu et organisation des enseignements pour la formation

Le contenu complet de la LAS (licence en droit, option santé complémentaire) est disponible dans le guide de l'étudiant, à télécharger sur le site de la Faculté : <https://droit.edu.umontpellier.fr/formations-2/> La LAS est une licence permettant l'accès aux études de santé. Elle est ouverte aux bacheliers et les étudiants en réorientation. La première année de la LAS Droit est composée de la majeure droit (48 ECTS) et de la mineure santé (12 ECTS).

La mineure santé contient trois UE autonomes dont les enseignements s'effectuent de manière dématérialisée. L'acquisition de chaque semestre entraîne la délivrance d'ETCS. Si l'étudiant valide sa première année de LAS et valide toutes les UE de la mineure santé, il peut se porter candidat dans la ou les filières santé qui l'intéressent.

S'il est admis en deuxième année dans la filière santé choisie, il continue sa scolarité auprès de la Faculté concernée.

Le nombre des places en deuxième année des 4 filières de MMOOP à la rentrée 2024-2025 se répartit comme suit :

- médecine : 400
- maïeutique : 75
- odontologie : 69
- pharmacie : 206

Si l'étudiant ne valide pas sa première année de LAS, il peut redoubler sa première année en L1 Droit classique ou se réorienter via Parcoursup. S'il a validé sa première année de LAS, il peut également poursuivre sa scolarité en 2e ou 3e année de la LAS Droit.

Les étudiants de la PASS n'ayant pas validé leur année et qui souhaitent continuer l'option santé (LAS Droit) en vue d'une admission en filière santé doivent obligatoirement candidater en L1 Droit et non en LAS.

--

+ d'info sur l'offre de formation : <https://formations.umontpellier.fr/fr/index.html>

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

La mission de la CEV pour la LAS droit consistait en l'examen des vœux émis par les candidats pour l'année universitaire 2023-2024 et plus particulièrement à définir les modalités et les critères d'examen des candidatures et ordonner tous les vœux en vue de proposer au chef d'établissement les réponses à faire aux candidats.

Pour l'année 2023, le nombre de vœux confirmés pour la LAS Droit était de 1058 pour une capacité d'accueil de 30 places. Lors de la dernière phase des admissions parcoursup courant septembre 2023, la formation a ouvert à la procédure complémentaire, tous les candidats ayant été appelés.

Un algorithme a été utilisé par la CEV pour procéder à un premier classement des candidats. La CEV a tout particulièrement identifié les matières fondamentales pour la réussite de la majeure droit (Français, Histoire-Géographie notamment) et les matières indispensables à la réussite de la mineure santé (mathématiques, chimie, physique ou encore biologie).

A partir de ce pré-classement, la Commission a identifié individuellement les candidats qui ont explicitement indiqué dans leur lettre de motivation de vouloir s'engager dans un parcours santé.

Le classement pédagogique généré par la CEV a par la suite été ajusté par le Rectorat en prenant en compte un taux minimum de candidats boursiers (26%) et un taux maximum de candidats hors Académie de Montpellier (5%).

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux afin de l'aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.

Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d'examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.

La commission d'examen des vœux s'est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Enseignements de la session et conseils aux candidats

Pour la deuxième année d'examen individualisé de candidatures en LAS Droit, la CEV note toujours une incompréhension de la réforme des études de santé. En effet, plus de la moitié de candidats indique dans leur lettre de motivation vouloir intégrer la Licence en droit et non une voie d'accès aux études de santé. Les candidats ne connaissent pas le programme de la licence et découvrent au moment de l'inscription le programme et les modalités d'enseignement de "l'unité d'enseignement" en santé. La CEV recommande aux candidats de se renseigner en amont sur les parcours LAS et sur leur finalité.

En outre, la Commission rappelle que pour réussir dans une LAS Droit, il faut maîtriser à la fois les matières scientifiques (UE santé) mais également disposer d'un bon niveau dans les matières indispensables à la réussite en Droit (Français et Histoire-Géographie notamment).

La CEV rappelle aux candidats qu'il est contreproductif de remplacer les documents demandés (notamment les lettres de motivation) par des documents n'ayant rien à voir avec la candidature. La CEV n'ayant pas la possibilité de refuser ces candidats, elle les classe régulièrement en dernière position.

Tableau Synoptique

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultat académique	Résultats en 1ère et en Terminale, Résultats des diplômes étrangers équivalents au BAC, Résultats du baccalauréat	Socle de culture commune : Français, Philosophie, Histoire géographie, Enseignement moral et civique, Langues vivantes (LV1 et LV2) Disciplines de spécialité : Mathématiques ; Physique, Chimie ; Sciences de la vie et de la Terre ; Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques ; Sciences économiques et sociales Enseignements facultatifs : Mathématiques expertes ; Mathématiques complémentaires ; Droit et grands enjeux du monde contemporain	Bulletins de 1ère et de Terminale; Résultats du Baccalauréat	Essentiel
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Méthode de travail Maîtrise du français Qualités rédactionnelles Capacités argumentatives	Méthode de travail; qualité de l'orthographe; capacité à l'oral	Champ « Méthode de travail » de la fiche Avenir Appréciations des professeurs sur les bulletins Résultats aux épreuves anticipées de français du Bac	Important

Champs d'évaluation	Rappel des critères généraux	Critères retenus par la commission d'examen des voeux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Savoir-être	Autonomie Implication	Capacité à fournir des efforts; Capacité d'organisation ; Ouverture au monde ; Implication; Autonomie	Appréciations des professeurs sur les bulletins Champ « Capacité à s'investir » de la fiche Avenir	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation (incluant, éventuelle participation aux JPO, au salon de l'étudiant, etc.)	Adéquation du projet aux débouchés (accès santé); Capacité à réussir dans la formation	Projet de formation motivé	Très important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Engagement citoyen	Champ « Engagement citoyen » de la fiche Avenir,	Fiche avenir, Rubrique « Activités et centres d'intérêts »	Complémentaire

Signature :
Philippe AUGÉ,
Président de l'établissement Université de
Montpellier